

On s'y étend à tous les objets qui ont besoin de redressement. L'important article de la forêté de l'Allemagne en fait le premier objet ; & dès qu'il sera achevé de régler , & qu'on aura pourvu aux moyens d'y mettre les frontieres à l'abri d'insulte , l'Empereur nommeta une Commission pour lui faire rapport des différentes matieres concernant l'intérieur de l'Empire , & auxquelles il conviendra d'apporter remede. Un nouveau règlement sera fait , entre-autres choses , pour la proportion des monnoyes.

Le Comte de Podewils , revêtu du caractère d'Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse , eut le 23. au Château de *Schönbrunn* , où la Cour est actuellement , ses premières audiences de l'Empereur & de l'Impératrice , & fit à cette occasion un très-beau discours , dans lequel il complimenta l'Empereur sur son avènement au Trône , en l'assurant de la satisfaction que le Roi son Maître ressentiroit toujours de pouvoir seconder S. M. Imp. dans les soins qu'elle se donneroît pour affermir de plus en plus le repos de l'Empire , & veiller au maintien des Constitutions fondamentales du Corps Germanique. L'Empereur répondit « Que n'ayant accepté la
 » Couronne Impériale que dans la vûe de con-
 » tribuer à la gloire & à la dignité de l'Empire ,
 » il embrasseroit avec joye & empressement toutes les occasions qui pourroient conduire à
 » ce but ; & que ce seroit pour lui une satisfaction des plus grandes de voir S. M. Pr.
 » y concourir efficacement , & faire servir ses
 » bonnes intentions à l'avantage commun du
 » Corps Germanique. » On s'attend d'apientôt que que chose de la Commission dont nous avons dit que ce nouveau Ministre Prussien